

Quand l'Art s'anime



**Jardin des Petits
2025-2026**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION

A- *Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?*

B- *Présentation de l'accueil de loisirs*

1. L'implantation

2. Les locaux

C- *Le projet éducatif*

D- *Le plan mercredi*

E- *L'inclusion*

II. LE FONCTIONNEMENT

A- *Les dates et horaires d'ouverture*

B- *La journée type*

C- *L'organisation des groupes*

III. LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

A- *Les objectifs et le projet annuel*

B- *Le personnel*

1. L'équipe de direction

2. L'équipe d'animation

3. L'animatrice ou animateur renfort

4. L'équipe technique

C- *Les règles de vie en collectivité*

IV. LA SECURITE

A- *L'encadrement des enfants*

B- *La posture de l'animatrice ou l'animateur*

V. L'EVALUATION

A- *L'évaluation de l'équipe d'animation*

B- *L'évaluation du projet pédagogique*

I. PRESENTATION

A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est conçu comme **un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement de l'accueil. Il sert de référence tout au long de l'action.**

Élaboré à partir du cadre fixé par le projet éducatif, le projet pédagogique permet également de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne**. Il aide ainsi à construire la démarche pédagogique.

Toute personne faisant partie de l'équipe des mercredis pour l'année 2025-2026, doit adhérer et s'intégrer à la mise en application de ce projet. Ainsi, chacun s'occupera de mener à bien la fonction et les tâches qui lui sont attribuées en n'excluant nullement une entraide, une solidarité, ainsi qu'une polyvalence. La réussite de cette expérience repose sur un travail d'équipe où chacun se doit de s'investir avec dynamisme afin de favoriser l'épanouissement des enfants.

L'équipe est composée d'un nombre d'animatrices et d'animateurs qui respecte les normes d'encadrement. Ils/elles s'investiront pour faire vivre aux enfants une année de qualité, dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires.

B- Présentation de l'accueil de loisirs

1. L'implantation

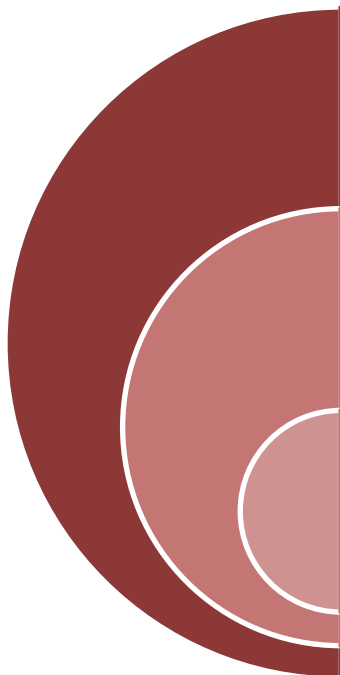
L'accueil de loisirs périscolaire « Jardins des Petits » est situé au 12 rue des peupliers 76300 Sotteville-lès-Rouen. Il est rattaché au service Jeunesse et Réussite Educative de la municipalité.

Il concerne les enfants inscrits du 3 Septembre 2025 au 1^{er} Juillet 2026 âgés de 3 à 5 ans et peut accueillir au maximum 120 enfants. Ce dernier est habilité par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), dépendant de la préfecture de la Seine Maritime.

2. Les locaux

L'accueil de loisirs périscolaire les Jardins des Petits partage ses locaux avec la crèche familiale.

Nous avons à disposition :



Salle des Titounis	<ul style="list-style-type: none">• 3 ans• 3 animatrices et animateurs
Salle des Spidys	<ul style="list-style-type: none">• 4 ans• 3 animatrices et animateurs
Salle des Pokis	<ul style="list-style-type: none">• 5 ans• 2 animatrices et animateurs

En plus des salles de référence, nous avons :

1 cour	1 bureau de direction	
1 hall d'entrée	1 infirmerie	1 régie de matérielle
1 réfectoire	1 cuisine pédagogique	pédagogique et sportive
1 dortoir	1 salle zen	1 salle de pause équipe
1 office de restauration	1 salle de motricité	

C- Le projet éducatif

En 2024, la direction enfance jeunesse a entamé une réflexion autour du prochain projet éducatif. Celui-ci sera finalisé durant l'année 2025/2026.

Cependant, les 3 grands axes ont été déterminés et c'est sur ceci que l'accueil de loisirs le jardin des petits s'appuiera tout au long de l'année.

Les objectifs éducatifs généraux sont les suivants :

- Contribuer au bien-être, à l'épanouissement et à la réussite éducative de chaque enfant et jeune ; les rendre acteurs de leur développement, favoriser leur autonomie et leur émancipation.
- Permettre l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers dans tous les lieux d'accueil et d'accès aux loisirs.

- Encourager l'attention des enfants au vivant en favorisant le contact avec la nature : prendre soin de soi, des autres, de la nature et de la planète.

D- Le plan mercredi

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs au Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES) où ils sont organisés.

La charte qualité met en avant 4 axes importants à tenir en compte pour parvenir à un accueil de qualité :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- Mise en valeur de la richesse des territoires
- Le développement d'activités éducatives de qualité

E- L'inclusion

« En janvier 2025, les élus de la collectivité ont signé la charte « *pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime* » présentée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et ses partenaires (collectivités, Pôle Ressources Handicap 76, Caisse d'Allocations Familiales ...). Ciblée autour des enjeux liés à l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les accueils de loisirs, cette charte est un outil fédérateur pour co-construire un accueil adapté avec les familles.

Elle confirme l'engagement porté par les équipes et valorise leur implication dans la mise en place d'outils et d'aménagements adaptés quels que soient les besoins spécifiques des enfants accueillis. »

II. LE FONCTIONNEMENT

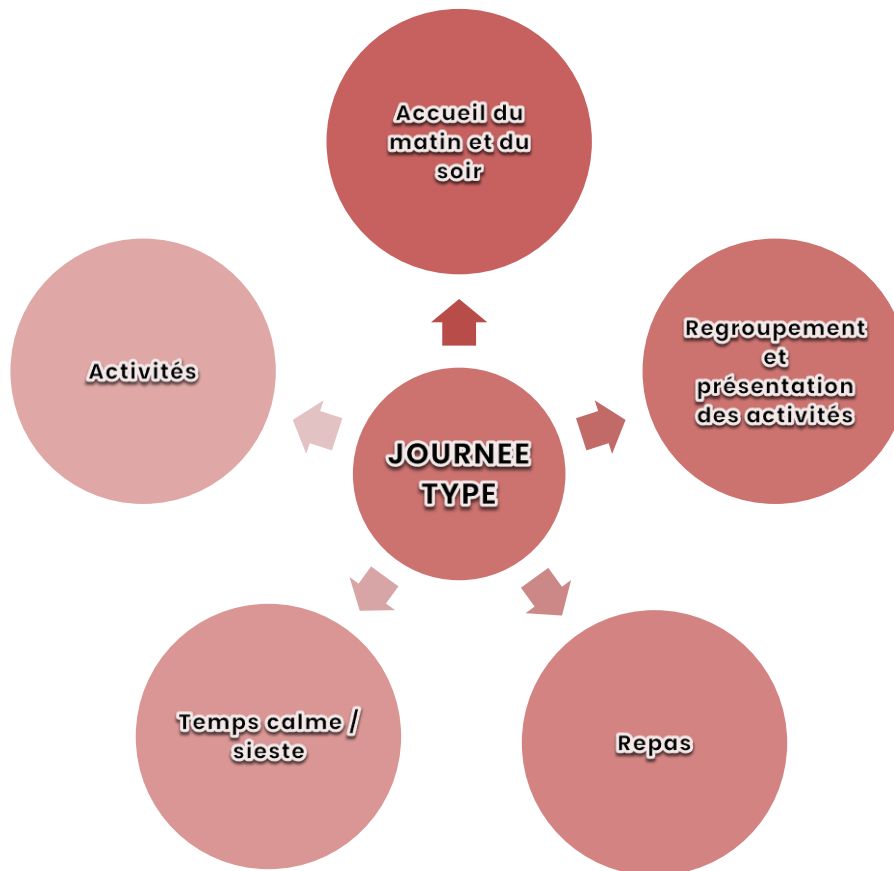
A. Les dates et horaires d'ouverture

L'accueil de loisirs « Les Jardins des petits » est ouvert tous les mercredis en période scolaire. Les enfants peuvent être accueillis de **7h30 à 12h45** ou de **7h30 à 18h15**.

En début de journée, l'accueil des enfants et des familles se déroule entre **7h30 et 9h** dans la structure. A l'arrivée les enfants sont pointés et répartis par groupe.

Une attention particulière est requise sur ce moment d'accueil. La direction et l'équipe d'animation sont à l'écoute et très attentives aux demandes des familles. Un climat de confiance et de respect doit être instauré. Toute information doit être écrite et relayée. En fin de journée, les familles peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à partir de **17h jusqu'à 18h15**.

B. La journée type



Qu'est-ce que cela signifie ?

7h30 – 9h

Les enfants arrivent de manière échelonnée, l'équipe présente est attentive à leur rythme. Ils sont pointés et orientés vers leur salle de référence en présence de leurs parents s'ils le souhaitent. Ce moment permet aussi d'informer et échanger avec les familles afin d'avoir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la journée, il est important de savoir si l'enfant a bien dormi, si il a une inaptitude à la pratique d'une activité physique, un point si l'enfant à un PAI ou tout simplement de savoir si il va bien.

Les activités sont libres, plusieurs coins permanent sont proposés et variés. En parallèle, les animatrices et animateurs préparent leur matériel et/ou leur sortie.

9h – 9h45

Un appel nominatif est fait afin de s'assurer que tous les enfants ont bien été pointés.

Par la suite, plusieurs propositions s'offrent à eux :

- 👍 Une collation est proposée à tous les enfants, elle n'a pas de caractère obligatoire. Nous profitons de ce moment pour sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une

alimentation équilibrée et de rappeler qu'il est important de prendre son petit déjeuner à la maison avant de partir.

- 👍 Jeux de cours ou en intérieur
- 👍 Finition d'activités ou de décoration
- 👍 Départ quand il y a des sorties

9h45-10h et 14h30-14h45

L'équipe d'animation rassemble tous les enfants pour un moment de cohésion, celui-ci est préparé chaque semaine par un animateur. Aidé par l'ensemble de l'équipe d'animation, des histoires, des jeux, de la musique et/ou des danses sont faits et ensuite une présentation des activités est faite.

10h – 12h et 14h45-16h

L'équipe d'animation mène des activités et/ou accompagne les enfants en sortie. Peu importe la formule, l'animatrice ou l'animateur encadre le groupe, il ne peut être confié à un intervenant. Les enfants participent au rangement du matériel.

12h – 12h45

Les enfants inscrits en demi-journée sont regroupés. Les enfants ont la possibilité de se rendre sur les coins permanents (dinette, kapla...) ou encore de faire du coloriage, du dessin ou de terminer une activité. Un membre de la direction se charge de cet accueil pour échanger avec les familles.

1^{er} service 11h30 -12h30 / 2^{ème} service 12h30-13h30

Le repas doit être un moment convivial, de communication, d'échange et de plaisir. Il est indispensable de s'asseoir à une place stratégique et d'avoir une vision la plus globale. L'animatrice ou l'animateur accompagne à goûter chaque aliment.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les enfants ainsi que les adultes ne pénètrent pas dans les locaux réservés au personnel de service (office).

Un enfant qui refuse de manger de manière répétitive doit être signalé à la direction.

Depuis la rentrée 2025/2026, un nouveau régime alimentaire est proposé avec deux formules au choix pour l'année:

- Formule n°1 : repas standard (comprenant tous types de viandes)
- Formule n°2 : repas sans viande (comprenant poisson, œufs et plats végétariens)

Les enfants sont accompagnés aux toilettes avant d'aller au restaurant. Chaque enfant est identifié par un collier de forme afin d'identifier son régime alimentaire. En maternel, les 3 ans vont à la sieste à 12h30 ainsi que ceux qui le souhaitent.

Pour que l'enfant ait un sommeil agréable, je veille à :

- 👍 Accompagner les enfants aux toilettes avant le coucher.
- 👍 Les vêtir d'une tenue confortable, en tenant compte de la température de la pièce.
- 👍 Les coucher dans un climat de tranquillité (ne pas hausser la voix).
- 👍 Procéder à un endormissement dans le calme (histoire, musique douce etc....)
- 👍 Ne pas discuter entre animateurs dans la pièce !!!
- 👍 Être toujours trois dans le cas où un adulte doit s'absenter. Toujours rester à deux pour surveiller le groupe d'enfants.
- 👍 Lever les enfants dès qu'ils manifestent l'envie de ne plus dormir.
- 👍 Procéder à un réveil calme et échelonné.
- 👍 Pour le groupe des enfants plus grands : certains enfants peuvent s'allonger.

12h30 – 14h30

Des coins permanents sont proposés, les enfants peuvent écouter de la musique, lire un livre, se relaxer ou ne rien faire.

C'est un moment où l'équipe d'animation doit être attentive et respecter le rythme de l'enfant. Aucune activité intense ne peut être proposée, le planning d'activité des temps calme est préparé par l'équipe d'animation sur les temps de réunion.

Les enfants sont répartis dans les salles de manière équilibrée afin de permettre aux équipes de prendre leur pause.

16h – 17h

Le goûter reste un moment convivial, l'équipe d'animation en profite pour faire un bilan de la journée et recueillir les besoins des enfants.

17h – 18h15

Les enfants partent de manière échelonnée, comme l'accueil de matin, il n'y a pas d'activités dirigées. Des coins permanents peuvent être proposés et/ou des jeux de cour. Le directeur accueille les familles et transmet les informations.

C- L'organisation des groupes

Les enfants sont répartis par année de naissance, cette organisation a pour vocation :

- 👍 De permettre à ce que l'enfant garde ses repères (adulte, salle, matériel...)
- 👍 De suivre l'évolution de l'enfant en lien avec son cycle et non son âge
- 👍 D'être en cohérence éducative avec l'école

En complément, les activités sont décloisonnées. Cet aménagement permet :

- 👍 Découvrir ponctuellement d'autres animatrices et animateurs
- 👍 Avoir l'occasion de jouer avec des enfants plus jeunes/âgés et travailler sur l'autonomisation des plus jeunes
- 👍 Retrouver son frère ou sa sœur lorsqu'il y a des fratries
- 👍 Proposer des activités au plus grand nombre

Les activités sportives et les sorties se font par âge car les besoins ne sont pas les mêmes.

III. LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

A- Les objectifs et le projet annuel

Les objectifs de l'accueil de loisirs s'inscrivent dans la continuité du projet éducatif porté par la Ville.

Pour cette année, nous souhaitons :

• Encourager l'autonomie de l'enfant

Offrir à chaque enfant la possibilité de découvrir et d'expérimenter par lui-même, sous le regard bienveillant de l'adulte, dans un environnement sécurisant. Nous veillons à valoriser ses efforts et à l'accompagner afin de renforcer sa confiance en lui.

Le 1^{er} avril aura lieu le carnaval, en effet les enfants auront l'occasion d'être déguisés selon le thème défini ou tout simplement selon leurs préférences, ils auront également la possibilité de confectionner leurs déguisements ou encore des décorations, des affiches et pleins d'autres choses, ce moment sera partagé avec les différents centres de la ville et avec d'autres services comme la petite enfance.

• Favoriser l'accès à la culture

À travers nos activités et nos projets, nous proposons aux enfants de s'ouvrir à différents univers artistiques et culturels, afin de les sensibiliser dès le plus jeune âge à la diversité des arts et des expressions culturelles. Le thème du projet annuel « **Quand l'art s'anime** » donnera l'occasion de découvrir ou redécouvrir le monde artistique, ses activités et ses spécificités notamment l'art visuel (dessin, peinture), la musique, le théâtre et la danse.

Chaque mercredi, après le goûter, les enfants ont la possibilité de participer à un atelier « joue d'un instrument » ou ils découvriront la pratique des instruments à percussion ou encore de la batterie.

Des créneaux piscine seront proposés à la piscine municipale de Sotteville-lès-Rouen le 7 Janvier, le 11 Février et le 11 Mars 2026.

Pour la période des fêtes de fin d'année une animation sera présentée aux enfants par l'association « Animandcaux » le Mercredi 17 Décembre et une sortie à la forêt de Roumare pour découvrir la forêt magique.

• **Renforcer le lien avec les familles**

Mettre en avant les temps d'échanges et de communication avec les familles. Développer des actions permettant des rencontres régulières, être visibles et facilement identifiables pour faciliter l'expression des besoins ou demandes des familles.

Des « temps forts familles » sont mis en place en fin d'année civile et en en fin d'année scolaire. Ce sont des moments de cohésion avec les familles et l'équipe d'animation pour renforcer davantage les liens, les échanges et le plaisir de pouvoir se retrouver autour de leurs enfants. L'équipe d'animation prépare des décorations dans un thème défini ensemble lors de nos réunions et également des mets généreux et savoureux sont préparés tout le long de cette journée avec la participation des enfants.

B- Le personnel

1. L'équipe de direction

L'accueil de loisirs « Les jardins des petits » a un binôme de direction.

La direction se doit d'être attentive et à l'écoute afin de garantir la sécurité affective et physique des enfants. Ils doivent pouvoir venir aux Jardins des Petits en toute sérénité, y trouver le réconfort nécessaire, le plaisir de retrouver leurs camarades, ainsi qu'un lien complice et bienveillant avec l'équipe d'animation. La direction est garante de leur bien-être, tant sur le plan mental que physique.

Mon rôle consiste également à veiller au bien-être de chaque membre de l'équipe d'animation. Il est essentiel de les rassurer lorsque cela est nécessaire, de les protéger, et de leur permettre de travailler dans un climat serein et respectueux. J'ai pour mission d'accompagner leur formation et leur progression tout au long de l'année. Je me dois d'incarner les valeurs de travail, d'exigence et de respect, afin de montrer l'exemple. Je suis aussi présent auprès des agents pour favoriser des relations harmonieuses entre agents et animateurs, dans un climat bienveillant propice à des échanges constructifs.

Le rôle du directeur comprend également l'entretien d'un relationnel de qualité avec les familles. Cette relation de confiance est essentielle pour pouvoir collaborer efficacement

au service du bien-être des enfants et pour que les parents puissent nous confier leurs enfants en toute tranquillité d'esprit.

L'adjointe est exclusivement présent en demi-journée, elle a pour mission principale, l'encadrement de l'équipe d'animation tant dans l'accompagnement que sa formation. Elle supplée le directeur dans les tâches administratives.

2. L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de 8 animatrices et animateurs, dont 1 animateur recruté à la demi-journée titulaires du BAFA ou équivalence ainsi qu'une animatrice renfort.

Les fonctions d'une animatrice ou d'un animateur sont les suivantes :

- 👍 **Assurer la sécurité physique et morale** des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, du vivre ensemble et du respect de chacun ;
- 👍 Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- 👍 Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- 👍 **Encadrer et animer** la vie quotidienne et les activités ;
- 👍 Accompagner les enfants dans la réalisation **de leurs projets**.

L'animatrice ou l'animateur aide l'enfant à prendre conscience de son environnement pour lui permettre de l'analyser, d'y vivre et de le faire évoluer. Son action et sa présence auprès des enfants ont une influence sur leur développement. Les activités doivent être éducatives et l'animatrice ou l'animateur doit faire en sorte qu'elles soient bénéfiques. Les projets doivent aider l'enfant à être en relation avec l'environnement naturel, matériel, humain et intentionnel.

L'équipe d'animation doit :

- 👍 **Adopter une attitude cohérente** vis-à-vis des enfants, des collègues et des parents
- 👍 Ouvrir leur champ de connaissances
- 👍 Prendre des initiatives
- 👍 **Se comporter en être responsable**, capable de comprendre, d'analyser et de faire évoluer les situations

- 👍 **Respecter une discrétion professionnelle** », et en aucune façon, porter un jugement
- 👍 Etre disponible, et pour cela, respecter le mieux possible son propre rythme de vie
- 👍 **Etre capable de se remettre en question** sur la qualité de son travail
- 👍 Œuvrer dans le but d'atteindre les objectifs du projet pédagogique et du projet d'animations

3. L'animatrice renfort

L'animatrice renfort est un agent positionné en supplément dans les équipes. Il/elle a pour missions de :

- ➡ Accompagner des enfants en fonction de leur besoins éducatifs particuliers (troubles du comportement, de l'attention, handicap ou autres).
- ➡ Animer des activités en faveur des enfants de 3 à 17 ans en facilitant l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers par le biais de techniques éducatives.
- ➡ Analyser et évaluer les difficultés des enfants.
- ➡ En rendre compte auprès de la coordinatrice péri/extra scolaire, des responsables de secteur et du chargé de mission du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative.
- ➡ Communiquer avec les parents dans un esprit de continuité éducative

Ce rôle n'a pas vocation à remplacer les absents ou se substituer aux parents, l'animateur renfort ne fait pas fait de un pour un. Le renfort est une aide pour l'enfant, il est là pour favoriser son bien être en collectivité, travailler sur son inclusion et prendre en considération ses besoins et ses attentes. Il rend compte de chaque situation à chaque cycle.

4. L'équipe technique

Elle est composée de 4 agents (dont une référente d'office) qui font partie intégrante de l'équipe. Elle prend en compte le projet pédagogique et respecte le rythme de vie des enfants.

L'équipe technique assure le service des repas et l'entretien de l'office et des locaux.

Les agents ont un rôle important dans l'accompagnement des enfants notamment sur le temps du repas (tenue à table, couper la viande...), les agents travaillent en collaboration avec l'équipe d'animation pour assurer un bon service et accompagner au mieux les enfants dans la prise des repas et dans la bonne tenue de celui-ci. Les agents veillent au nettoyage du réfectoire et également à la tenue des locaux afin d'accueillir les enfants dans une structure propre et hygiénique et assure les besoins en savon, papier toilette ou encore essuie-main.

C- Les règles de vie en collectivité

Les règles de vie et notamment en collectivité permettent d'établir un cadre pour les enfants mais également pour l'équipe d'animation, la direction et les agents. Lors de la première journée elles sont rappelées aux enfants de chaque groupe de manière ludique et sous toutes ses formes et avec la participation active des enfants (question/réponse, quizz, mise en situation) afin qu'elles soient d'avantage assimilées par le public.

Les règles de vie sont ensuite affichées dans les salles de référence des enfants, afin de pouvoir les utiliser comme support pour rappelés aux enfants quelle règle il n'aurait pas respecté, en effet il est plus simple pour l'enfant d'assimiler les règles de vie quand il a pu construire le cadre avec l'équipe d'animation.

IV. LA SECURITE

A- L'encadrement des enfants

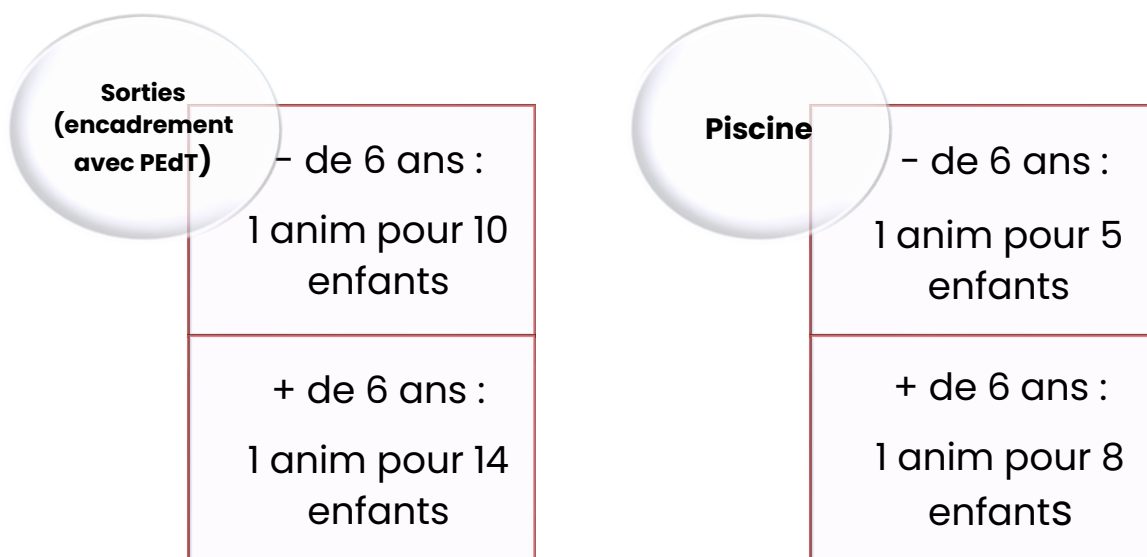
Pour un nombre inférieur ou égal à 10 enfants, la présence de deux animatrices ou animateurs est obligatoire pour sortir de la structure. Chaque animatrice / animateur a un gilet rose et doit se munir d'une trousse pharmacie et des PAI et également de casquettes et de gourdes en cas de fortes chaleurs.

Elle/il doit remplir une fiche de sortie contenant les noms, prénoms et âge des enfants des enfants, le nombre, les horaires de départ et retour, le moyen de locomotion et le lieu. Cela doit être fait en deux exemplaires, un pour la direction et l'autre pour l'équipe d'animation.

AVANT CHAQUE SORTIE LES REGLES SONT RAPPELEES AUX ENFANTS.

Pour les déplacements à pied et transports publics :

Une animatrice ou un animateur est en tête de marche et l'autre finit celle-ci. Un enfant



n'est JAMAIS derrière un adulte.

Pour la traversée des passages piétons, les animatrices et animateurs se placent dans le sens d'arrivée des véhicules pour sécuriser le passage des enfants.

Dans les cars :

Il y a une cheffe ou un chef de convoi pour chaque déplacement, la ou le responsable du trajet reste à l'avant du car. Un adulte doit obligatoirement se mettre devant les issues de secours et les autres sont répartis dans les allées aux places assises. Avant le départ du car, la cheffe ou le chef de convoi doit vérifier que tous les enfants et adultes ont attaché leurs ceintures de sécurité.

B- La posture de l'animatrice ou l'animateur

En début d'année, chaque animatrice ou animateur est doté d'un gilet rose. Il doit être porté dès l'arrivée à l'accueil de loisirs.

L'adulte n'étant pas en dehors des lois en accueil de loisirs périscolaires, chacun est responsable civilement et pénalement de ses actes et doit se conformer aux diverses législations en vigueur.

L'entrave à la moralité et à la sécurité des enfants amènera l'équipe de direction à prendre certaines dispositions fermes et définitives allant jusqu'au renvoi.

Dans une logique de transparence envers tous les membres de l'équipe, des règles de fonctionnement et de vie en collectivité sont mises en place et doivent être respectées par tous.

Interdit de :

- ⊗ Fumer dans l'enceinte de la structure et devant les enfants
- ⊗ Consommer de l'alcool
- ⊗ Détenir et consommer des produits illicites
- ⊗ Téléphoner à des fins personnelles sur les temps d'animation et de surveillance sur les temps de travail

Règles non négociables :

- 👉 La tenue vestimentaire doit être adaptée (ex : port de la casquette en intérieur)
- 👉 Le langage, le comportement doivent être exemplaire
- 👉 Être clair et cohérent avec les enfants
- 👉 Respecter du matériel et les locaux
- 👉 Sanctionner de manière éducative, intelligente et réfléchie, (pas de punition)
- 👉 Pas de violence verbale et/ou physique (enfants comme adultes)

V. L'ÉVALUATION

A- L'évaluation de l'équipe d'animation

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation est suivie par le binôme de direction. Celui-ci l'accompagne dans sa montée en compétence et met en place des échanges réguliers en cas de besoins plus prononcés.

En début d'année, des objectifs individuels sont déterminés par l'animatrice ou l'animateur et/ou par la directrice ou le directeur. Ces objectifs permettent d'orienter l'évaluation. Chaque Mercredi les animateurs échangent avec la direction afin d'évaluer leurs journées et font part des difficultés rencontrées que ce soit dans leurs activités, dans leurs quotidiens ou avec les enfants. Lors des réunions, la direction revient sur le travail de l'équipe d'animation afin de les accompagner et de faire un rappel du fonctionnement et des projets.

A la fin de la période, les animateurs sont reçus individuellement afin d'avoir un temps d'échange, dresser un bilan et évaluer leurs travaux à l'aide de la grille d'évaluation qui permet à l'animateur dans un premier temps de s'autoévaluer et ensuite permet à la direction de retranscrire ses impressions sur le savoir être et le savoir-faire de l'animateur et également de savoir si l'objectif fixé a été atteint afin de les accompagner dans la suite de leurs projets professionnels et de se pencher sur les objectifs de la période à venir.

B- L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation permet de vérifier la mise en œuvre du projet pédagogique, un bilan est rédigé fin décembre et un second fin juin. Ils sont transmis au service jeunesse et réussite éducative.